IST 03 C 1213 - 03

ENERGY RELATED PRODUCTS

LIPARI PRO TN

11i - 14i

CHAUFFE-BAINS À GAS
INSTALLATION, UTILISATION ET ENTRETIEN

MADE IN ITALY

CE

FR

Traduction des instructions d'origine (en italien)

fondital

L'appareil est construit selon les règles de la bonne technique conformément à la loi en vigueur.
Le marquage CE placé sur le produit indique qu'il est conforme aux Directives Européennes suivantes

- **Règlement appareils à gaz (UE) 2016/426**
- **Norme européenne concernant les appareils à gaz pour la production instantanée d'eau chaude sanitaire UNI EN 26:2015**
- **Directive d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie 2009/125/CE**
- **Règlement (UE) 2017/1369 établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique**
- **Règlement délégué (UE) n. 812/2013**
- **Règlement délégué (UE) n. 814/2013**

L'appareil est conforme à le Règlement (UE) 2017/1369 établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique.
L'étiquette énergétique indique les informations sur les caractéristiques d'efficacité du produit.
De cette manière, le consommateur final a la possibilité d'identifier et de comparer des produits similaires et de pouvoir choisir consciemment des appareils à haute efficacité.

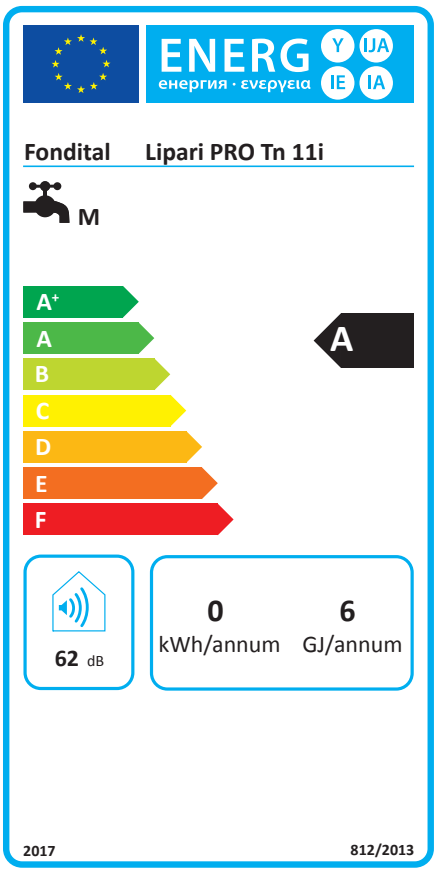

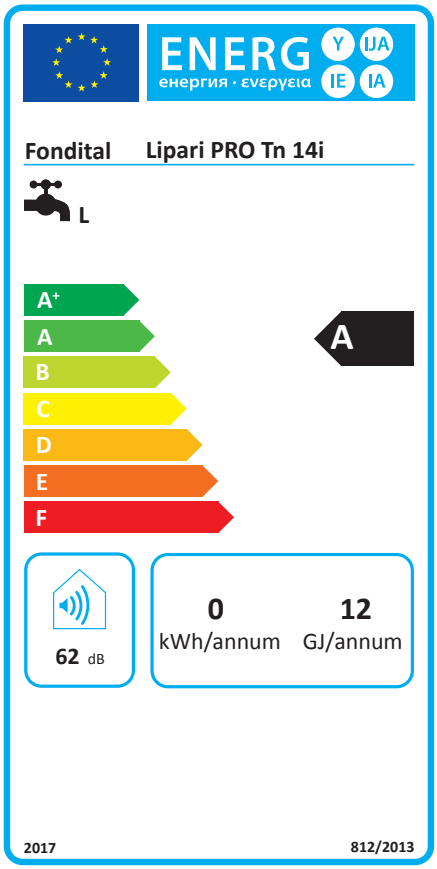

FICHE DU PRODUIT			
Fondital		**LIPARI PRO TN 11i**	**LIPARI PRO TN 14i**
Profil de charge déclaré		M	L
Niveau de puissance sonore à son intérieur	dB(A)	62	62
Classe d'efficacité énergétique de chauffage de l'eau		A	A
Efficacité énergétique de chauffage de l'eau	%	72	75
Consommation annuelle d'énergie	GJ	6	12
Consommation annuelle d'énergie	kWh	0	0
Émissions d'oxydes d'azote (G20)	mg/kWh	26	34

AVERTISSEMENTS

Cette notice contient des données et des informations destinées à la fois à l'utilisateur et à l'installateur.
L'utilisateur doit en particulier prêter attention aux chapitres: Avertissements généraux et sécurités, Evacuation des produits de la combustion, Mise en service.

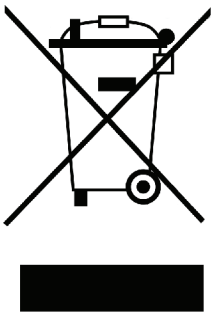

Le produit à la fin de la vie ne doit pas être éliminé avec les déchets municipaux; il doit être remis à un centre de recyclage et éliminé conformément aux réglementations locales.

La réception et le recyclage séparé du produit prévient impact négatif pour l'environnement et la santé humaine, permet aussi la récupération de matériaux afin d'obtenir la conservation des ressources naturelles et d'économie d'énergie.

INDEX

AVERTISSEMENTS GENERAUX ET SÉCURITÉS		pag.	5
1	**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**	pag.	5
1. a	Dimensions du produit	pag.	5
1. b	Composants principaux	pag.	6
1. c	Données Techniques	pag.	7
2	**INSTALLATION**	pag.	8
2. a	Réglementations	pag.	8
2. b	Fixation murale	pag.	8
2. c	Ventilation des locaux	pag.	8
2. d	Raccordement électrique à batterie	pag.	8
2. e	Raccordement gaz	pag.	8
2. f	Raccordement eau	pag.	9
2. g	Evacuation des produits de la combustion	pag.	9
2. h	Transformation gaz	pag.	10
3	**MISE EN SERVICE**	pag.	11
3. a	Fonctionnement	pag.	11
3. b	Utilisation de l'appareil	pag.	11
4	**ENTRETIEN**	pag.	12
4. a	Pour enlever le couvercle	pag.	12
4. b	Anomalies: Causes et remèdes	pag.	13
5	**CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE**	pag.	14

Dans certaines parties du manuel, les symboles suivants sont utilisés:

ATTENTION = pour des actions qui requièrent une précaution particulière et une préparation adéquate

INTERDIT = pour des actions qui NE DOIVENT absolument PAS être exécutées

Dans l'emballage du chauffe eau se trouvent:

n. 2 boutons à fixer au panneau de commande après l'installation

n. 1 filtre à eau à insérer dans le raccord d'entrée de la vanne de l'eau.

AVERTISSEMENTS GENERAUX ET SECURITES

Le manuel d'instructions fait partie intégrante du produit et par conséquent il doit être conservé avec soin et accompagner toujours l'appareil. En cas de perte ou dommage, il faut en demander une copie au Service Après-vente.

- L'installation de l'appareil et toute autre intervention d'assistance et d'entretien doivent être exécutées par du personnel qualifié selon les indications de la loi en vigueur.
- Pour l'installation il est conseillé de contacter le personnel spécialisé.
- L'appareil devra être destiné à l'usage prévu par le constructeur. Toute responsabilité contractuelle et extra-contractuelle est exclue en cas de dommages causés à des personnes, animaux ou choses, suite à erreurs d'installation, de réglage, d'entretien ou d'utilisations impropres.
- Les dispositifs de sécurité ou de réglage automatique des appareils ne doivent pas, pendant toute la durée de vie de l'installation, être modifiés sauf par le constructeur.
- Cet appareil sert à produire de l'eau chaude, il doit par conséquent être branché à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire, conformément à ses prestations et à sa puissance.
- En cas de sorties de l'eau, couper l'alimentation hydrique et avertir immédiatement le personnel qualifié du Service Après-vente.
- En cas d'absence prolongée, couper l'alimentation de gaz. Dans le cas où un risque de gel est prévisible, vider la chaufe-eau de l'eau qu'elle contient.
- En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil, le débrancher, s'abstenir de toute tentative de réparation ou d'intervention directe.
- L'entretien de l'appareil doit être exécuté au moins une fois par an: la programmer à temps avec le Service Après-vente signifiera éviter des pertes de temps et d'argent.

L'utilisation de l'appareil requiert le strict respect de quelques règles fondamentales de sécurité:

- Ne pas utiliser l'appareil pour des buts différents de ceux pour lesquels il est destiné.
- Il est absolument déconseillé de boucher avec des chiffons, du papier ou autre, les grilles d'aspiration ou de dissipation et l'ouverture d'aération du local où est installé l'appareil.
- En cas de fuite de gaz, ne pas actionner d'interrupteurs électriques, téléphone et tout autre appareil qui puisse provoquer des étincelles. Aérer le local en ouvrant portes et fenêtres en grand et fermer le robinet central de gaz.
- Ne pas poser d'objets sur l'appareil.
- Ne pas laisser des conteneurs et des substances inflammables dans le local où est installé l'appareil.
- Toute tentative de réparation est déconseillée en cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil.
- L'usage de l'appareil est déconseillé de la part d'enfants ou de personnes inexpérimentées.
- Il est interdit d'intervenir sur des éléments scellés.

Pour une meilleure utilisation, il faut tenir compte que:
- un nettoyage externe périodique avec de l'eau savonneuse, outre améliorer l'aspect esthétique, préserve les panneaux contre la corrosion, en augmentant leur durée de vie
- ne pas utiliser de solvants, poudres et éponges abrasives
- ne pas effectuer de nettoyages de l'appareil et/ou de ses parties avec des substances facilement inflammables (exemple: essence, alcools, gasoil, etc.).

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

1.a Dimensions du produit

Mesures en mm

	PRO TN 11i	PRO TN 14i
A	592	650
B (Ø)	110	130
C	314	363
D	97	117
E	69,5	94
F	84	104
G	31	51
H	244	150
I	274	155

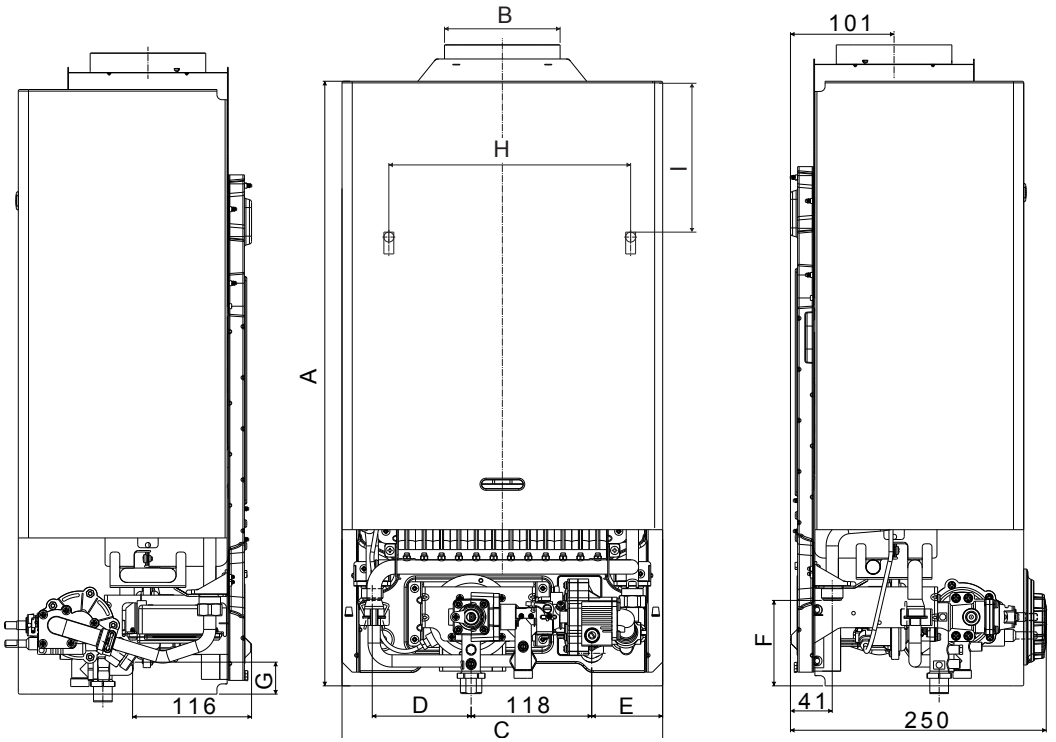

Fig. 1

1.b Composants principaux

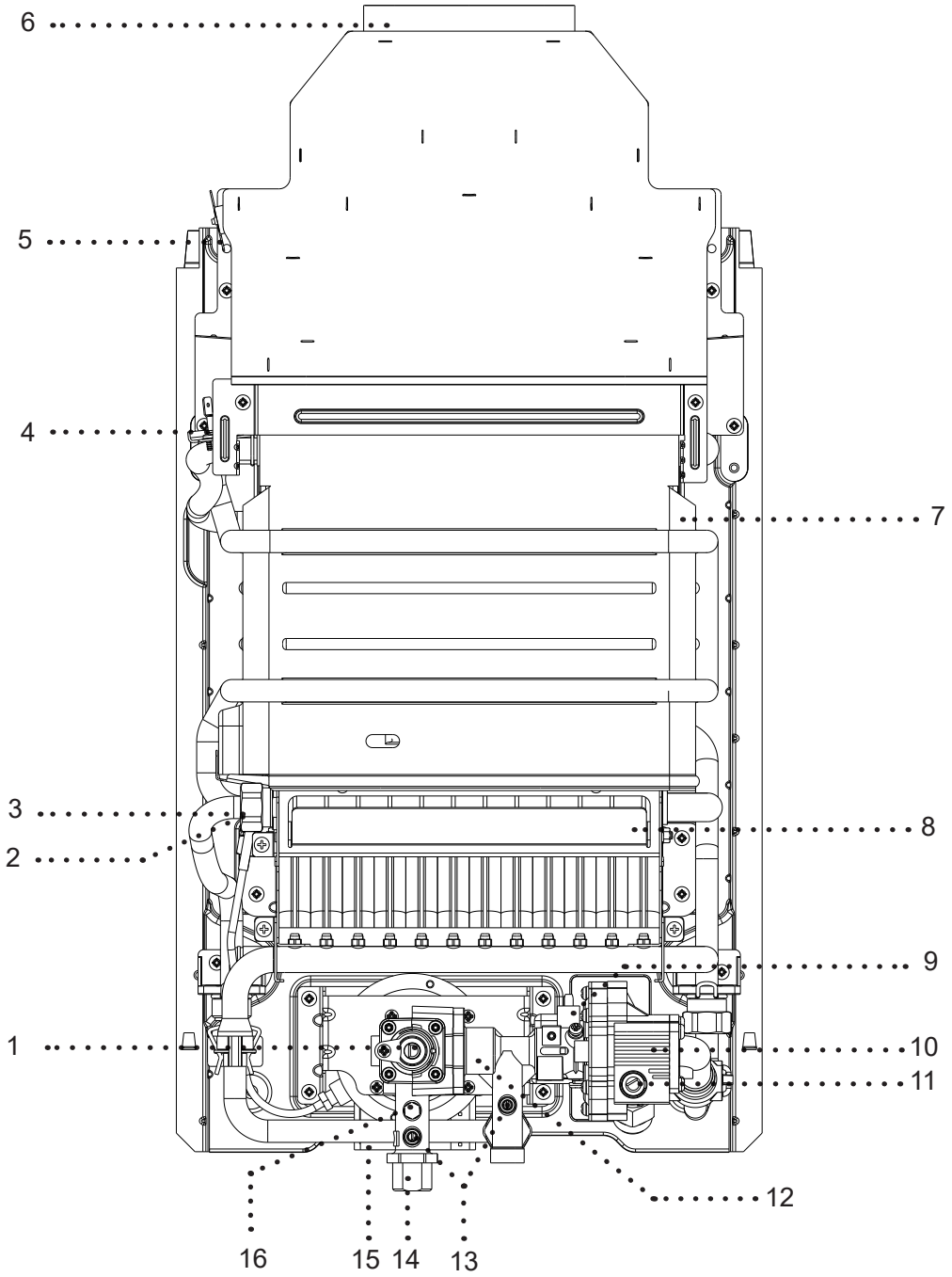

1	Economiseur
2	Brûleur pilote
3	Électrode d'allumage
4	Thermostat limite
5	Dispositif de contrôle de l'évacuation des fumées
6	Hotte d'évacuation
7	Échangeur de chaleur
8	Brûleur
9	Conteneur pour batterie
10	Vanne hydraulique
11	Régulateur de température
12	Vanne de gaz
13	Prise de pression gaz
14	Entrée de gaz
15	Appareillage électronique
16	Vis de réglage débit de gaz

Fig. 2

1.c Données Techniques

LIPARI		PRO TN 11i			PRO TN 14i		
		kW - kcal/h			kW - kcal/h		
Puissance utile nominale (Pn)		19,3 - 16.600			24,3 - 20.900		
Débit thermique nominale (Qn)		21,7 - 18.660			27,2 - 23.390		
Puissance utile minimum (Pm) (MTN / GPL)		8,7 - 7.480 / 9,6 - 8.260			9,7 - 8.340 / 12,3 - 10.580		
Débit thermique minimum (Qm) (MTN / GPL)		9,8 - 8.430 / 10,8 - 9.290			10,8 - 9.290 / 13,9 - 11.950		
TYPE GAZ		GAZ METHANE	BUTANE	PROPANE	GAZ METHANE	BUTANE	PROPANE
		G20	G30	G31	G20	G30	G31
P.C.I. (15° C 1013 mbar)	MJ/m³	34,02	116,09	88	34,02	116,09	88
WI (15° C 1013 mbar)	MJ/m³	45,67	80,58	70,69	45,67	80,58	70,69
Pression nominale d'alimentation	mbar	20	28-30	37	20	28-30	37
Consommation	m³/h	2,30	-	-	2,88	-	-
	kg/h	-	1,71	1,69	-	2,15	2,11
Pression brûleur	mbar	10,50	26,60	35,80	11,20	26,30	35,40
Ø buse veilleuse	mm	0,35	0,25		0,35	0,25	
N./Ø buse brûleur principale	N./mm	24x0,85	18x0,48+6x0,50		30x0,85	22x0,48+8x0,50	
Ø conection gaz		1/2"			1/2"		
Débit maximum des fumées (max-min)	g/s	13,50-11,26	11,80-9,75	12,48-10,29	18,62-16,69	17,67-15,58	18,10-15,49
Température des fumées (max-min)	°C	161-101	157-110	173-118	158-86	155-115	162-110
Catégorie		II2H3+			II2H3+		
Pays de destination		IT-ES-PT			IT-ES-PT		
Émission NOx (selon EN26:2015 sur H_s)	mg/kWh	26,0	61,0	20,0	34,0	56,0	16,0

EAU		PRO TN 11i		PRO TN 14i	
Champ de prélèvement	l/min	select. min. da 2,5 a 5	select. max da 5 a 10,8	select. min. da 2,5 a 6,7	select. max da 6,7 a 13,6
Augmentation de temp. de l'eau	°C	environ 50	environ 25	environ 50	environ 25
Pression minimum	bar	0,2		0,2	
Pression normale	bar	2		2	
Pression maximum	bar	10		10	
Ø attaches eau		1/2"		1/2"	
Ø tube évacuation des fumées	mm	110		130	

DIMENSIONS ET POIDS		APPAREIL	EMBALLAGE	APPAREIL	EMBALLAGE
Hauteur	mm	592	675	650	733
Largeur	mm	314	361	363	410
Profondeur	mm	250	280	250	280
Poids	Kg	11,80	13,40	13,60	15,30

Remarque: température de référence de l'eau froide de 15 °C

2. INSTALLATION

2.a Réglementations

L'emploi des appareillages à gaz est soumis à une réglementation précise. Il est par conséquent indispensable d'observer les réglementations en vigeur.
Pour les gaz de pétrole liquéfiés (G.P.L.), l'installation devra être conforme aux prescriptions des sociétés distributrices et répondre aux exigences des normes citées ci-dessus.

2.b Fixation murale

Précautions
Ne pas installer cet appareil dans un local qui présente une atmosphère ambiante contenant des poussières ou des vapeurs grasses et/ou corrosives.
- L'appareil doit être installé sur une paroi conforme et en proximité d'un conduit d'évacuation de fumées.
- Pour permettre les opérations d'entretien il est indispensable de laisser autour de l'appareil les distances minimums indiquées dans la Fig. 3.

Emplacement
- Le chauffe-eau ne doit jamais être fermé hermétiquement dans un meuble ou dans une niche mais un afflux d'air adéquat doit être prévu.
- Le chauffe-eau ne doit pas être placé au-dessus d'une cuisinière ou autre appareil de cuisson afin d'éviter le dépôt de la graisse des vapeurs de cuisine et par conséquent un mauvais fonctionnement.
- Les parois sensibles à la chaleur (par exemple celles en bois) doivent être protégées à l'aide d'isolement adéquat.
- Dans la Fig. 1 sont indiquées les cotes de l'appareil pour sa fixation murale.

2.c Ventilation des locaux

L'installation du chauffe-eau doit respecter toutes les prescriptions contenues dans la norme d'installation et mises à jour. Consulter la présente notice d'instructions au paragraphe 2.a.
Attention: Cet appareil peut être installé et fonctionner uniquement dans des locaux ventilés en permanence selon la norme d'installation.

Volumes d'air
Il est indispensable que dans les locaux dans lesquels sont installés des appareils à gaz (de type B) puisse affluer au moins autant d'air nécessaire à la combustion régulière du gaz et par la ventilation du local.
- Le fonctionnement dans le même local d'aspirateurs, conduits et similaires simultanément au chauffe-eau est interdit à cause de sa dangerosité
- l'environnement dans lequel est installé le chauffe-eau doit être équipé de la prise d'air régulière pour la ventilation du local.

Fig. 3

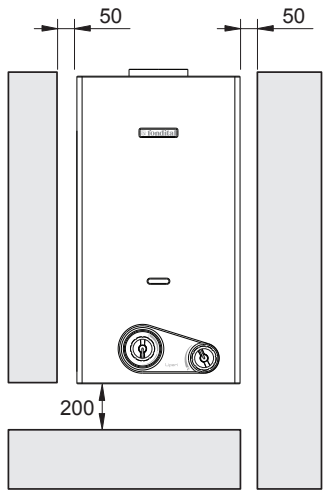

Afflux de l'air
L'afflux naturel de l'air doit être effectué par voie directe à travers:
- ouvertures permanentes pratiquées sur des parois du local à ventiler qui donnent vers l'extérieur;
- conduits de ventilation, individuels ou bien collectifs ramifiés.

L'air de ventilation doit être prélevé directement de l'extérieur, dans des zones loin de sources de pollution.
La ventilation indirecte est permise également, par prélèvement de l'air de locaux attenants le local à ventiler, avec les instructions et les limitations reportées ci-après:
- le local adjacent est doté de ventilation directe;
- dans le local à ventiler sont installés uniquement des appareils raccordés à des conduits d'évacuation;
- le local adjacent ne sert pas de chambre à coucher ou ne constitue pas partie commune de l'immeuble;
- le local adjacent ne constitue pas un environnement avec danger d'incendie, tels que remises, garage, magasins de matériels combustibles, etc.
- le local adjacent n'est pas mis en dépression par rapport au local à ventiler par effet de tirage contraire (le tirage contraire peut être provoqué par la présence dans le local, soit d'autre appareil d'utilisation fonctionnant avec tout type de combustible, soit d'un conduit, soit de tout dispositif d'aspiration, pour lesquels aucune entrée d'air n'est prévue);
- le flux de l'air du local adjacent jusqu'à celui à ventiler peut s'effectuer librement à travers des ouvertures permanentes.

2.d Raccordement électrique à batterie

L'appareil est alimenté par une batterie de 1,5 V modèle LR20 de type alcalin à longue durée, par conséquent il n'est pas nécessaire de le raccorder au réseau électrique.

Fig. 4

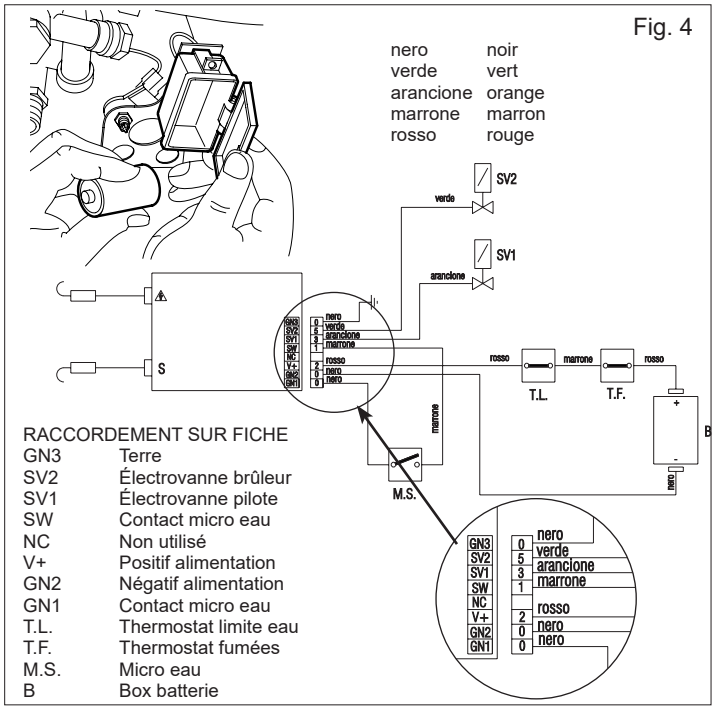

2.e Raccordement gaz

Consulter la présente notice d'instructions au paragraphe 2.a.
Déterminer le diamètre du tuyau selon les normes en vigueur. Avant d'effectuer l'installation de l'appareil il est opportun de souffler dans la conduite de gaz afin d'éliminer d'éventuels résidus d'usinage. Raccorder le chauffe-eau au tuyau de gaz de l'installation interne et insérer en amont de l'appareil un robinet pour l'interception et l'ouverture gaz. Les chauffe-eau fonctionnant à G.P.L. et alimentés avec des bouteilles munies de dispositifs d'interception et réglage, doivent être raccordés de façon telle à garantir des conditions de sécurité pour les personnes et pour l'environnement.
Conformer aux prescriptions de norme.
Pour la première mise en service de l'appareil, faire effectuer par du personnel professionnellement qualifié les vérifications suivantes:
- le contrôle de la tenue interne et externe de l'installation d'adduction du gaz;
- le réglage du débit du gaz selon la puissance demandée par l'appareil;
- que l'appareil soit alimenté par le type de gaz pour lequel il est prédisposé;

- que la pression d'alimentation du gaz soit comprise dans les valeurs reportées sur la plaquette;
- que l'installation d'alimentation du gaz soit dimensionnée pour la portée nécessaire à l'appareil et qu'elle soit dotée de tous les dispositifs de sécurité et contrôle prescrits par les normes en vigueur.

En cas d'absence prolongée de l'utilisateur de l'appareil, fermer le robinet principal d'adduction du gaz à l'appareil.
Ne pas obstruer les ouvertures d'aération du local où installé un appareil a gaz pour éviter des situations dangereuses telles que la formation de mélanges toxiques et explosifs.
Ne pas utiliser les tubes du gaz comme mise à la terre d'appareils électriques.

2.f Raccordement eau

Raccorder le chauffe-eau au réseau hydrique et insérer un robinet d'interception de l'eau en amont de l'appareil. En regardant l'appareil, l'entrée de l'eau froide est à droite, la sortie de l'eau chaude est à gauche.

Insérer le filtre dans le raccord d'entrée de la vanne d'eau.

Enlever l'écrou en plastique du raccord de sortie de l'eau chaude avant de le raccorder au réseau hydrique.

Contrôler la dureté de l'eau (°f).
En cas de dureté élevée il est recommandé l'installation à l'amont de la vanne d'un adoucisseur d'eau ou outre conformément à la réglementation en vigueur.

Vérifier que les tuyaux de votre installation hydrique ne sont pas utilisés comme des prises de terre de votre installation électrique ou téléphonique, ils ne sont absolument pas idoines à cet usage.
De graves dommages aux tuyaux et à l'appareil pourraient se produire rapidement.

2.g Évacuation des produits de la combustion

Les chauffe-eau sont de type B11BS, par conséquent équipés d'un dispositif de contrôle de l'évacuation des fumées.
Pour l'évacuation des produits de la combustion faire référence à la réglementation en vigueur et mises à jour. Consulter également la présente notice d'instruction au paragraphe 2.a.
Les appareils à gaz, doivent avoir un raccordement direct à des cheminées ou carneaux montants d'efficience sûre ; seulement en l'absence de ceux-ci les appareils peuvent évacuer les produits de la combustion directement à l'extérieur. Le raccord des appareils à un conduit ou à un carneau montant s'effectuer au moyen de conduits de fumée. Les conduits de fumée doivent être raccordés au conduit ou au carneau montant dans le même local dans lequel est installé l'appareil, ou, tout au plus, dans le local contigu, doivent être étanches et réalisés en matériels adaptés à résister dans le temps aux sollicitations mécaniques normales, au chaleur et à l'action des produits de la combustion et de leurs éventuelles condensations. Dans tout point du conduit de fumée et pour toute condition externe, la température des fumées doit être supérieure à celle du point de rosée.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE L'ÉVACUATION DES FUMEES
L'appareil est muni de série d'un dispositif de contrôle de l'évacuation des fumées.
Le dispositif de contrôle de l'évacuation correcte des produits de la combustion, c'est-à-dire le flux des gaz brûlés vers le conduit d'évacuation et le carneau montant.
Le dispositif de contrôle est constitué d'un "**thermostat"** raccordé à l'appareillage électronique, son intervention provoque l'interruption du flux du gaz au brûleur principal ou à la veilleuse. L'intervention du dispositif de contrôle peut être provoquée par une obstruction totale ou partielle du conduit d'évacuation ou du carneau montant.
Pour rétablir le fonctionnement de l'appareil il est nécessaire d'appuyer sur le bouton-poussoir thermostat des fumées (Fig. 6) utiliser un tournevis, puis fermer et rouvrir le robinet de l'eau chaude.
En cas d'avarie du dispositif et de ses raccordements électriques, l'appareil ne peut être mis en service afin de garantir une condition de sécurité. Dans l'éventualité d'une mise en sécurité continue de l'appareil, provoquée par l'intervention du dispositif de contrôle, il est nécessaire de demander l'intervention d'un technicien qualifié et habilité conformément à la loi en vigueur, pour vérifier l'évacuation correcte des produits de la combustion et l'efficience du conduit d'évacuation et/ou du carneau montant, dans le respect des réglementations d'installation en vigueur.
Il est expressément interdit d'intervenir sur le dispositif de contrôle pour modifier son état ou exclure son action; il en va de votre sécurité et de la sécurité des personnes qui vivent avec vous. Seulement et exclusivement un technicien qualifié et autorisé, faisant partie de notre service d'assistance technique, peut intervenir sur le dispositif de contrôle uniquement pour vérifier le correct fonctionnement ou pour son remplacement en cas d'avarie.

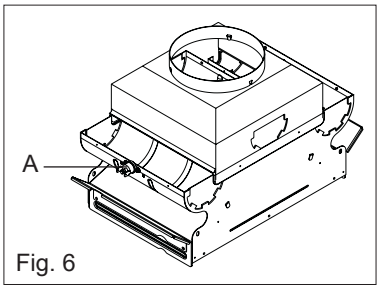

Fig. 6

S'il était nécessaire de remplacer le dispositif de contrôle, on invite à utiliser uniquement une "pièce de rechange originale" fournie par le constructeur; étant donné que ce dispositif a été projeté, étudié et réglé pour être associé à l'appareil.

Les conduits atteignent es températures élevées, utilisez des tuyaux en matériau approprié.

Fig. 5

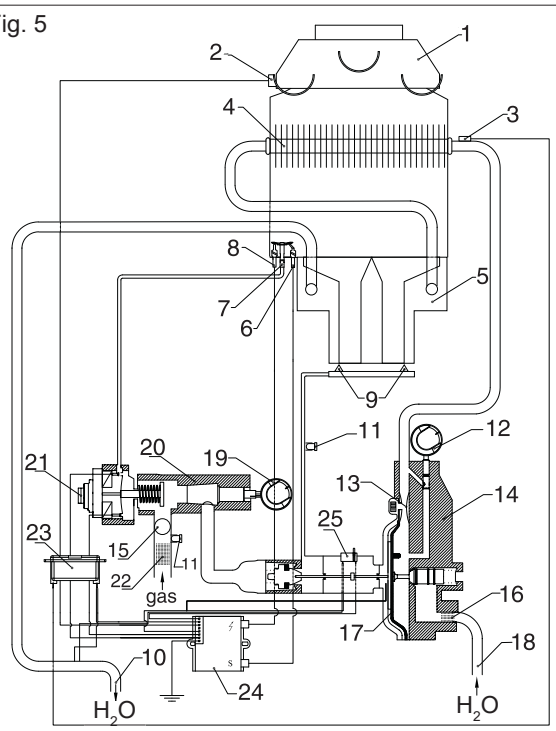

1	Hotte d'évacuation
2	Dispositif de contrôle des fumées
3	Thermostat limite eau
4	Échangeur de chaleur
5	Brûleur
6	Électrode de détection
7	Brûleur pilote
8	Électrode d'allumage
9	Injecteur
10	Sortie de l'eau chaude
11	Prise de pression
12	Sélecteur de température
13	Tubes de Venturi

14	Vanne hydraulique
15	Vis de réglage débit de gaz
16	Filtre de l'eau
17	Membrane
18	Entrée de l'eau froide
19	Economiseur
20	Vanne gaz
21	Dispositif de contrôle
22	Filtre gaz
23	Batterie
24	Fiche électronique
25	Microinterrupteur

2.h Transformation gaz

L'opération de transformation de l'appareil d'un gaz d'une famille à un gaz d'une autre famille peut être facilement effectuée également quand l'appareil est installé. Les instructions pour la transformation et le réglage dans les divers types de gaz, sont décrites ci-après.
On rappelle que l'opération de transformation doit être effectuée par du personnel autorisé et qualifié conformément à la loi en vigeur.

TRANSFORMATION DE METHANE A GPL
L'opération de transformation de l'appareil d'un gaz d'une famille à un gaz d'une autre famille peut être facilement effectuée également l'appareil installé.

Vérifier que l'alimentation gaz et de l'eau à l'appareil sont fermés.

I – REMPLACEMENT DE L'INJECTEUR VEILLEUSE
- Débrancher le tube de la veilleuse (fig. 7)
- Enlever l'injecteur de la veilleuse (fig. 8)
- Insérer l'injecteur contenus dans le kit transformation

II – REMPLACEMENT DU COLLECTEUR DU BRULEUR
- Extraire la clip de sécurité
- Dévisser la clip de fixation tuyau de gaz - collecteur (fig. 9)
- Desserrer l'écrou de fixation tuyau de gaz - vanne gaz
- Extraire le tuyau de gaz
- Dévisser les vis qui tiennent en position le collecteur (fig. 10)
- Dégager le collecteur
- Remplacer le collecteur avec celui dans le kit de transformation
- Fixer les vis

⚠ Le collecteur est déjà fourni d'injecteurs, il n'est pas nécessaire les remplacer.

III – REMPLACEMENT DE LA VANNE DE MODULATION
- Débrancher la vanne eau du réseau d'adduction d'eau
- Desserrer les écrous indiquées à la figure 11
- Déconnecter les câbles du micro-interrupteur
- Desserrer l'écrou (fig. 12)
- Dévisser les 4 vis indiquées à la figure 13
- Tourner vers la droite l'ensemble eau/gas indiquées à la fig. 14
- Extraire le ressort grand et l'ensemble vanne de modulation/petit ressort petit (fig. 15)
- Remplacer la vanne de modulation avec celle identifiable dans le kit
- Introduire la vanne et le grand ressort en faisant attention au sens d'introduction et s'assurer que le disque percé guide ressort soit dans la bonne position (fig. 15)
- Remonter les composants en sens inverse
- Serrer l'écrou (fig. 12)
- Connecter le tuyau de gaz au collecteur du bruleur et insérer les deux clips du fixation et sécurité
- Serrer l'écrou de fixation tuyau de gaz - vanne gaz
- Brancher la vanne eau du réseau d'adduction d'eau

IV – MISE HORS SERVICE DU REGULATEUR DE DÉBIT
- Enlever le bouchon de protection (fig. 16 - part. A)
- Régler la vis du régulateur de débit de façon à obtenir un passage maximum de gaz (disque complètement en vertical) et vérifier que que la pression relevée au brûleur est celle indiquée dans le tableau données techniques.

N.B.: On rappelle que pour le fonctionnement avec GPL il est nécessaire de prévoir un régulateur de pression à l'alimentation de l'appareil, réglé à la pression de 30 mbar pour le fonctionnement à gaz Butane et 37 mbar pour le fonctionnement à gaz Propane. Les valeurs indiquées ci-dessus doivent être mesurées avec un manomètre dont la prise est raccordée à la prise de pression identifiable à l'entrée de l'appareil (fig. 16 - part. B).

TRANSFORMATION DE GPL A METHANE
Exécuter les opérations décrites aux points I, II et III

IV –MISE EN SERVICE DU REGULATEUR DE DÉBIT
- Enlever le bouchon de protection (fig. 16 - part. A)
- Régler la vis du régulateur de débit de façon à ce que le brûleur soit relevée la pression indiquée dans le tableau données techniques.

N.B.: Vérifier que la pression de gaz en alimentation soit de 20 mbar.

⚠ Après le réglage, sceller le bouchon de protection avec de la peinture, laque ou autre matériel adéquat.

⚠ Une fois effectuée la mise en service de l'appareil, contrôler avec une solution savonnée la parfaite tenue des parties gaz démontées.

⚠ Écrire sur la plaque adhésive fournie "Appareil transformé", la date de transformation effective, le nom et la signature de la personne qui a effectué l'opération, coller celle-ci à proximité de la plaque préexistante.

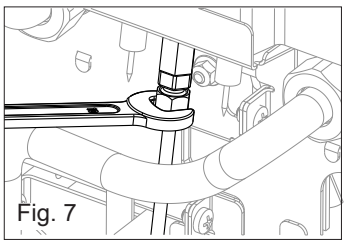
Fig. 7

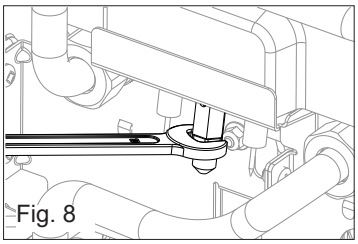
Fig. 8

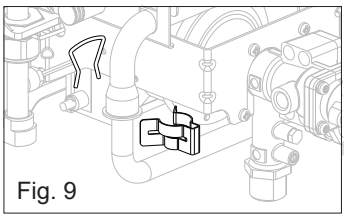
Fig. 9

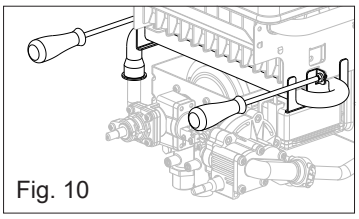
Fig. 10

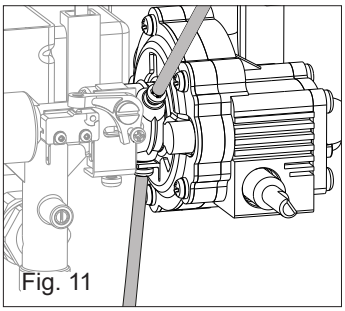
Fig. 11

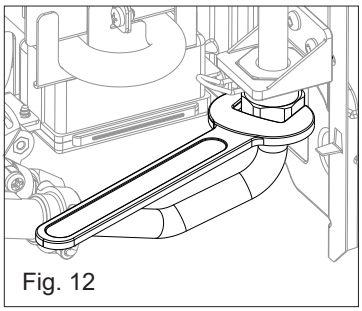
Fig. 12

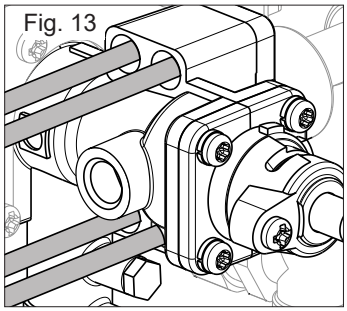
Fig. 13

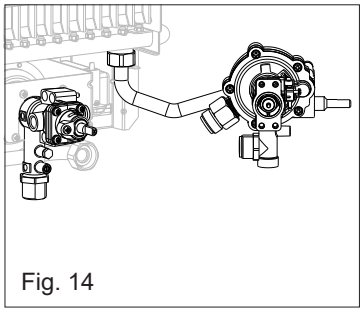
Fig. 14

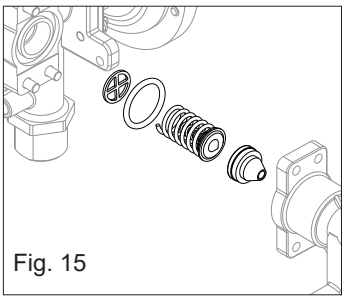
Fig. 15

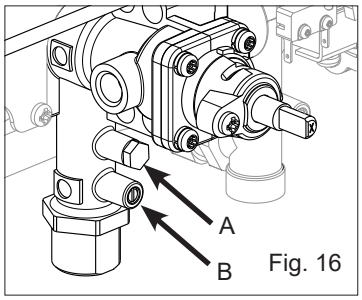

Fig. 16

3. MISE EN SERVICE

A = Économiseur gaz et allumé/éteint

- Position éteint
- Gaz au minimum
- Gaz au maximum

B = Sélecteur de température de l'eau

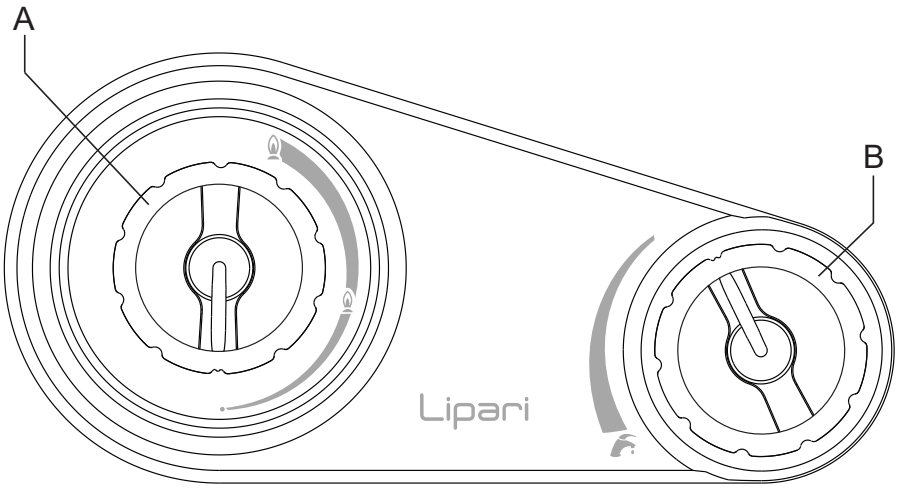

Fig. 17

3.a Fonctionnement

Les chauffe-eau sont des appareils à gaz pour la production instantanée d'eau chaude. Le prélèvement d'eau chaude peut être effectué d'un ou plusieurs robinets de prélèvement.
A la demande d'eau chaude, avec l'ouverture d'un robinet de prélèvement, le brûleur principal s'allume, et le chauffe-eau réchauffe l'eau qui flue à l'intérieur.
Ces appareils à modulation de flamme sont particulièrement idoines pour l'emploi avec des robinetteries modernes, comme des mélangeurs mécaniques et thermostats.
Ce chauffe-eau, à la différence des chauffe-eau traditionnels à flamme fixe, il est équipé d'une vanne modulatrice, qui optimise les prestations du chauffe-eau, étant donné qu'il permet le fonctionnement de l'appareil avec une moindre pression d'eau et moindre portée, en modulant la flamme en relation à la quantité d'eau prélevée, afin de maintenir constante la température de l'eau fournie.
Les chauffe-eau sont des appareils à variation automatique de puissance de type "PROPORTIONNEL", c'est-à-dire en mesure d'adapter la consommation du gaz (modulation de flamme) aux prélèvements d'eau demandés au cas par cas.
Cet appareil est doté d'un appareillage électronique alimenté par une batterie de 1,5 V qui se charge de l'allumage automatique de la flamme pilote et ensuite du brûleur, chaque fois qu'est demandée de l'eau chaude.
Le contrôle de l'effectif allumage et de la présence de la flamme est effectué par la carte au moyen de l'ionisation de flamme.

LIPARI PRO TN 11i: Pour des prélèvements d'eau de 2,5 à 5 l/min la température de l'eau fournie reste presque constante autour d'une valeur de 60°C, (dans cette condition la vanne du gaz se charge de fournir au brûleur la quantité de gaz proportionnée à la quantité d'eau demandée), au-delà de 5 l/min jusqu'à 11 l/min la température de l'eau varie de 60°C à 40°C.

LIPARI PRO TN 14i: Pour des prélèvements d'eau de 2,5 à 7 l/min la température de l'eau fournie reste presque constante autour d'une valeur de 60°C, (dans cette condition la vanne du gaz se charge de fournir au brûleur la quantité de gaz proportionnée à la quantité d'eau demandée), au-delà de 7 l/min jusqu'à 14 l/min la température de l'eau varie de 60°C à 40°C.

3.b Utilisation de l'appareil

Vérifier que le robinet du gaz et tous les robinets d'utilisation de l'eau sont fermés

- ouvrir le robinet du compteur du gaz ou de la bouteille du gaz de pétrole liquéfié (G.P.L.)
- ouvrir le robinet gaz, non fourni de série, placé immédiatement avant le chauffe-eau sur le tuyau d'arrivée du gaz
- tourner le bouton A vers la flamme grande (ON), pendant la rotation, en correspondance de la petite flamme, il est nécessaire d'appuyer légèrement sur le bouton et continuer la rotation
- à la demande d'eau, le dispositif d'allumage automatique allume la veilleuse, détectée la présence de flamme on allume le brûleur principal
- au terme de la demande d'eau (en fermant le robinet) le brûleur principal s'éteint et l'appareil est prêt pour les demandes successives.

Dans le cas où l'allumage ne s'effectue pas dans un laps de temps de 60 secondes, le détecteur de flamme, en reconnaissant l'absence de la flamme interrompt le flux de gaz et met l'appareil dans la position de blocage.
La situation de bloc requiert une intervention manuelle; pour remettre en fonction l'appareil, fermer le robinet de prélèvement de l'eau, puis le rouvrir, afin que la séquence d'allumage redémarre automatiquement.
En cas d'extinction accidentelle du brûleur principal, une tentative de démarrage est prévue.
Si dans un laps de 60 secondes l'appareil ne se remet pas en service, on retourne dans la position de bloc décrite ci-avant.

En cas de pannes de l'électrode d'allumage, le flux de gaz est interrompu, ainsi est réalisée la situation de Sécurité Positive.
Les appareils sont construits pour fonctionner avec une pression normale d'eau; en outre ils sont munis d'un sélecteur de température **B**.
Le sélecteur de température tourné complètement à gauche, on obtient la distribution maximum d'eau, quand le sélecteur est complètement tourné à droite, on obtient une distribution minimum d'eau.
La mise hors service de l'appareil est obtenue en tournant le bouton **A** en position (● OFF) de disque plein.
En cas de prévision de longues périodes de non-utilisation du chauffe-eau, fermer le robinet du gaz ou dans le cas d'alimentation avec GPL la vanne (robinet) de la bouteille.
Pour obtenir des prestations optimales dans le temps, il est opportun de faire effectuer un contrôle de l'appareil par du personnel qualifié au moins une fois par an.

Utilisation de l'économiseur gaz
L'appareil est équipé d'un dispositif appelé économiseur de gaz, qui offre la possibilité de sélectionner la température de l'eau en fournissant à la température la plus proche de celle d'utilisation, en réalisant en même temps une économie de gaz. Le dispositif économiseur est inséré en tournant la bouton (A) jusqu'à atteindre la position indiquée par la petite flamme (MIN). L'insertion de l'économiseur permet de limiter la puissance thermique maximum fournie quand l'exigence d'utilisation doit être généralement contenue (faible écart thermique ou débits réduits de prélèvement par exemple pendant la période d'été).

DANGER DE GEL
Si des probabilités subsistent que dans le lieu dans lequel est installé l'appareil la température peut descendre en dessous de zéro il est nécessaire de le vider de toute l'eau présente à l'intérieur.

4. ENTRETIEN

Pour un usage correct dans le temps faire exécuter un contrôle de l'appareil par du personnel qualifié au moins une fois par an.
Avant d'effectuer toute opération de nettoyage, entretien, ouverture ou démontage des panneaux du chauffe-eau, éteindre l'appareil en fermant le robinet du gaz. En particulier, contrôler le brûleur principal et la flamme pilote, l'électrode d'allumage, la vanne de sécurité et la tenue du circuit gaz. Vérifier que les sections de passage des fumées de l'échangeur ne sont pas obstruées
Pour effectuer le nettoyage des panneaux externes utiliser un chiffon imbibé d'eau et savon.
Ne pas utiliser de solvants, poussières et éponges abrasive.
Ne pas effectuer de nettoyages de l'appareil et/ou de ses parties avec des substances facilement inflammables (exemple: essence, alcools, gasoil, etc…).

4.a Pour enlever le couvercle

Pour le démontage du couvercle procéder comme suit (Fig. 18):
a enlever le bouton du sélecteur (B) et le bouton (A)
b dévisser la vis (C)
c déplacer vers le haut le couvercle dans le but de le libérer des crochets supérieurs et latéraux
d déplacer en avant le couvercle
e pour remettre le couvercle, procéder en sens inverse.

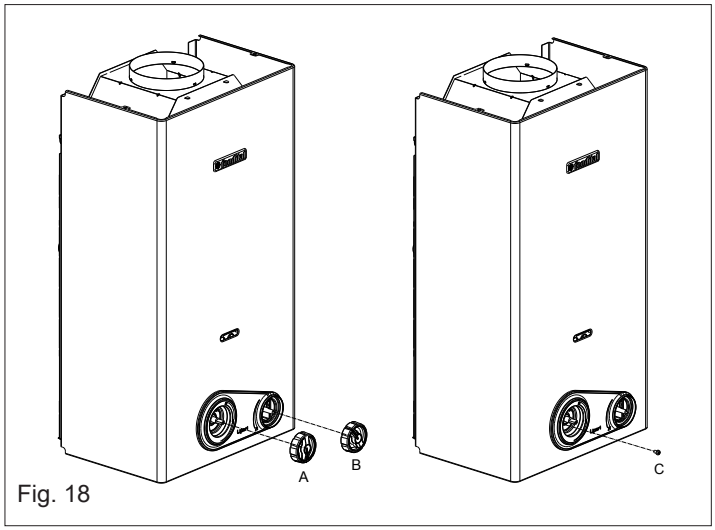

Fig. 18

4.b Anomalie: cause et remèdes

Pour un bon fonctionnement du chauffe-eau, pour prolonger sa durée et pour qu'il fonctionne toujours dans des conditions de sécurité optimales, il est opportun, au moins une fois par an, de faire inspecter l'appareil par du personnel qualifié.
Il s'agira normalement d'effectuer les opérations suivantes
– dépose d'éventuelles oxydations des brûleurs
– dépose d'éventuelles incrustations de l'électrode de la bougie
– nettoyage de la chambre de combustion
– contrôle de l'allumage, extinction et fonctionnement de l'appareil
– contrôle de l'étanchéité des raccords et tuyaux des raccordements gaz et eau.
Attention : les indications suivantes s'adressent uniquement à des techniciens qualifiés et autorisés à effectuer des interventions sur l'appareil.

ANOMALIES	CAUSES	REMÈDES
Pas de présence d'étincelle	- batterie épuisée	- remplacer
	- câble électrique du électrode débranché	- insérer
	- fiche électronique en panne	- vérifier, remplacer
	- pression insuffisante de l'eau	- intervenir sur l'installation pour garantir la pression tourner le sélecteur complètement à droite
	- membrane en panne	- remplacer
	- électrode en avarie	- remplacer
Le pilote ne s'allume pas en présence d'étincelle	- dispositif de contrôle en panne	- remplacer
	- alimentation gaz manquante	- ouvrir gaz
	- air dans le tuyau de gaz	- faire s'échapper le gaz
Le brûleur ne s'éteint pas à la fermeture de l'eau	- saleté sur le logement de l'obturateur gaz	- vérifier, nettoyer
	- piston ou tige de la vanne à eau bloqué en ouverture	- démonter, nettoyer et éventuellement remplacer
	- levier micro bloqué en ouverture	- vérifier
	- dans la version à GPL contrôler la pression d'alimentation gaz	- régler et le cas échéant remplacer le régulateur de pression de la bouteille
Les lamelles de l'échangeur se salissent rapidement	- mauvais tirage ou environnement trop poussiéreux	- contrôler l'efficience du carneau montant
	- flammes jaunes	- contrôler le type de gaz et nettoyer le brûleur
	- consommation excessive de gaz	- contrôler et régler
Odeur de gaz	- il est du à des pertes dans le circuit des tuyaux, il faut contrôler les tuyaux et identifier la perte	- ne pas activer d'interrupteurs électriques ou tout objet qui provoque des étincelles, aérer le local
Odeur de gaz brûlés	- obstructions dans le circuit des fumées	- contrôler l'efficience du carneau montant et du conduit de fumées
	- consommation excessive de gaz	- contrôle et régler

5. CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

La Garantie est celle prévue par les réglementations et les lois en matière de vente de biens de consommation en vigueur dans le pays où l'achat a été effectué . Pour de plus amples informations, contacter le revendeur/importateur.

Exclusions de garantie

La garantie est exclue en ce qui concerne les endommagements, les dysfonctionnements et les défauts qui pourraient être constatés sur les chauffe-eau à gaz Fondital et qui auraient été causés par :

a) transport effectué par des tiers ;
b) négligence dans la conservation et la manipulation du produit ;
c) incapacité d'utilisation du produit, des accessoires et inobservance des instructions et consignes indiquées sur le manuel d'utilisation et d'entretien fourni avec le matériel ;
d) insuffisance de débit et défectuosité des réseaux de distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité ;
e) altérations ou interventions de la part de personnel non autorisé par le producteur ;
f) installation du produit dans un lieu (interne ou externe) inadéquat et problèmes découlant de toute mauvaise installation ou bien installation erronée ;
g) inadéquation des cheminées et/ou des conduits d'évacuation des fumées et d'aspiration de l'air comburant, ainsi qu'utilisation de composants, fumisterie ou fluides caloporteurs non appropriés à la typologie des produits installés et non d'origine Fondital ;
h) permanence dans des chantiers et dans des milieux non abrités ;
i) vidage du circuit non effectué ou installation prématurée ;
j) corrosion du système et formation de calcaire ou d'autres incrustations provoquées par les eaux d'alimentation ;
k) nettoyage non effectué et traitement avec des produits inadéquats de l'installation aussi bien qu'elle soit de nouvelle ou vieille construction ;
l) causes de force majeure dues à des événements atmosphériques particuliers (ex. tremblements de terre, inondations, foudre, tempêtes, précipitations exceptionnelles, etc.), ainsi qu'à des incendies, vols, actes de vandalisme ; courants vagabonds et/ou effets nocifs dus aux décharges atmosphériques ;
m) utilisation de combustible inadéquat et/ou en tout cas pour des causes indépendantes de la volonté du producteur ;
n) suspension forcée ou prolongée du fonctionnement du produit.

En outre la garantie déchoit et par conséquent elle est nulle dans les cas suivants :

a) si l'utilisateur final n'est pas en règle avec ses obligations de paiement ;
b) si les appareils ne sont pas installés dans le plein respect des réglementations et des lois en vigueur, ainsi que des prescriptions et des consignes indiquées dans le manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien fourni avec le produit ;
c) en cas d'entretien périodique non effectué ou inapproprié ;
d) en cas d'utilisation de pièces détachées non d'origine Fondital.

En outre les interventions suivantes ne font pas partie de la garantie : les raccordements hydrauliques, électriques, au réseau du gaz et aux conduits d'évacuations des fumées, l'analyse de la combustion, les activités et les opérations pour accéder au produit, comme le démontage de meubles ou de couvertures, l'aménagement d'échafaudages, l'utilisation de plates-formes, grues etc.
En outre, les frais qui seraient nécessaires pour remédier à des interventions techniques erronées, à des altérations, ou en tout cas à des facteurs nocifs pour le produit ne relevant pas de défauts d'origine, seront à la charge du client.

O L I B M E F R 5 2

Fondital S.p.A. Società a unico socio
25079 VOBARNO (Brescia) Italy - Via Cerreto, 40
Tel. +39 0365/878.31
Fax +39 0365/878.576
e-mail: info@fondital.it
www.fondital.com

Le producteur se réserve le droit d'apporter à ses produits toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou utiles, sans en compromettre les caractéristiques essentielles.

Uff. Pubblicità Fondital IST 03 C 1213 - 03 Décembre 2020 (12/2020)